

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS
(Application de l'Arrêté du 16 juin 1998)

PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE

Nom de l'Etablissement :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

N° Téléphone : Piscine 04.74.57.96.45 Secrétariat 04.74.57.54.73 Mairie 04.74.57.98.09

1 - IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE :

1 - 1 Matériel de sauvetage :

- bouées : 1
- perches : 12
- filins :
- plans durs : brancard dur
- autres : planches 30

1 - 2 Matériel de secourisme :

- brancard rigide : 1
- couvertures de survies 60
- attelles : 1
- collier cervical (enfant, adulte) : 3
- aspirateur de mucosité (avec sondes adaptées) : 1
- nécessaire de premiers secours (pansements, compresses, etc...) : complet
- matériel de réanimation : oui
- bouteilles d'oxygène : 2
- ballon auto remplisseur et masque : 2
- 1 D.S.A.

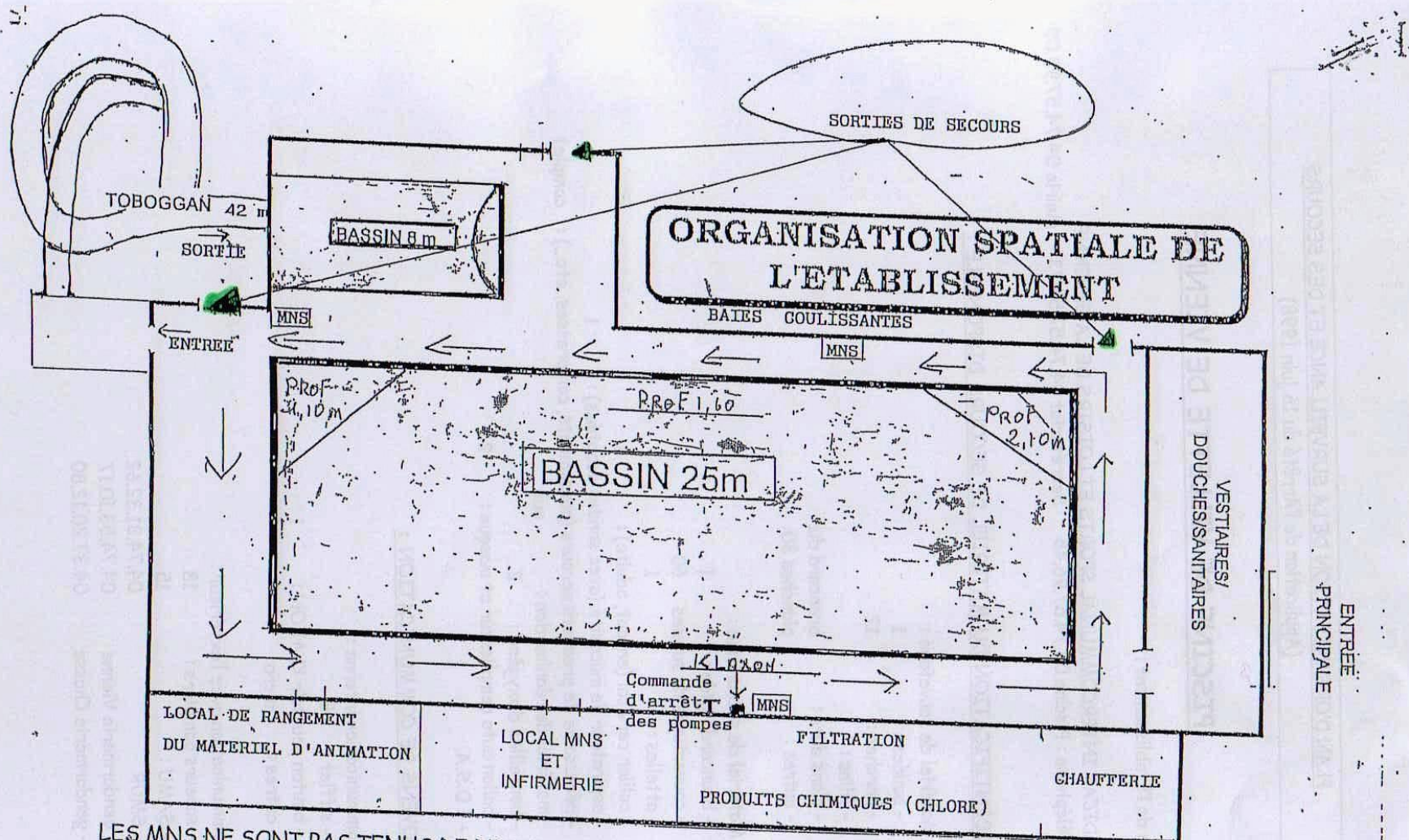
2 - MOYENS DE COMMUNICATION :

2 - 1 communication interne :

- sifflet : 5
- bouton poussoir KLAXON : 1
- autres : micro

2 - 2 communication avec l'extérieur :

- sapeurs pompiers : 18
- SAMU : 15
- SMUR : 04.74.31.32.62
- gendarmerie Vienne : 04.74.53.10.17
- gendarmerie Chasse : 04.37.20.12.80



LES MNS NE SONT PAS TENUS DE RESTER SUR LES CHAISES HAUTES OU SUR LES REPERES INDICUES SUR LE PLAN MAIS PEUVENT TOURNER AUTOUR DES BASSINS.

3 - FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT :

- 3 - 1 période d'ouverture permanente : ouverture à l'année
- 3 - 2 période d'ouverture saisonnière :
- 3 - 3 période d'ouverture occasionnelle :
- 3 - 4 autres :

4 - HORAIRE D'OUVERTURE :

4 - 1 Public :

- lundi 12h00 à 13h30 - 16h30 à 19h15
- mardi 12h00 à 13h30 - 16h30 à 18h45
- mercredi - 15h15 à 18h30
- jeudi 12h00 à 13h45 -
- vendredi 12h00 à 13h30 - 16h30 à 18h45
- samedi - 14h00 à 17h45
- dimanche 10h00 à 12h45

4 - 2 Scolaires :

- du Lundi au Vendredi 8h50 à 11h45 et de 13h50 à 16h10
- le Mercredi et le samedi 8h50 à 11h05

5 - FREQUENTATION :

- 5 - 1 fréquentation maximale : scolaires 62 enfants sur bassin
- 5 - 2 nombre d'entrées pour l'année :
- 5 - 3 fréquentation maximale hivernale : public 307
- 5 - 4 fréquentation maximale saisonnière :
- 5 - 5 moments de forte fréquentation prévisible (jours, période, journée)
juillet et août (2 ou 3 MNS/jour)

6 - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE :

6 - 1 personnel de surveillance présent :

- nombre : scolaires 2 ou 3, collègue 1, public 1 ou 2 ou 3,
- qualification : BEESAN
- emplacement : bords de bassin
- zone de surveillance : bassin 25 X 10 et bassin toboggan + pataugeoire juillet et août
- autres personnels présents dans l'établissement : 3 (agents d'entretien ou caissière)

7 - ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT :

- noyade :
- chute :
- dégagement de chlore :
- feu :
- brûlure :
- malaise :
- piqûre d'insecte :

8 - ALARME AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT :

- alarme du personnel sifflet
- personnel désigné pour apporter le matériel nécessaire sur les lieux de l'accident : maître nageur
- évacuation du bassin (personnel désigné pour évacuer la baignade) : maître nageur
- signaux utilisés : klaxon long défini dès la 1^{ère} séance
- personnel désigné pour l'évacuation de la victime : maître nageur
- personnel désigné pour les premiers secours : maître nageur

9 - EXERCICE D'ALARME, PERIODICITE :

- défini par le chef de bassin
- personnel désigné pour donner l'alerte : (choix 18, 15, gendarmerie, maire, etc...)
maître nageur, caissière, agent d'entretien.
- personnel désigné pour l'accueil des secours : caissière, agent d'entretien. Maître nageur (si libre).

POMPIERS	18
GENDARMERIE VIENNE	04.74.53.10.17
GENDARMERIE CHASSE	04.37.20.12.80
CABINET MÉDICAL VILLETTE	04.74.57.49.10
SAMU	15
HOPITAL VIENNE URGENCES	04.74.31.32.59
CENTRE DES GRANDS BRULES LYON	04.78.61.88.63
CENTRE ANTI-POISON LYON	04.72.11.69.11
ENFANCE MAL TRAITEE	119
MAIRIE	04.74.57.98.09
SOUS-PREFECTURE VIENNE	04.74.53.26.25
PREFECTURE GRENOBLE	04.76.60.34.00
EDF	0810.126.126
GAZ De France	0810.686.003
SERVICE DES EAUX SDEI	0810.396.396
DD EQUIPEMENT VIENNE	04.74.31.11.30

Le Chef de Bassin
Jean-François DEZARNAUD

Le Président
Bernard LOUIS

L'Ecole

